



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Association des Maires  
du département  
du Bas-Rhin



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 21 janvier 2021

### **Covid-19 : Mobilisation de l'Etat et des collectivités pour la vaccination dans le Bas-Rhin**

Grâce à l'engagement sans précédent et complémentaire des maires, des présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région Grand Est et des professionnels de santé volontaires, aux côtés de la Préfecture et de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, huit centres de vaccination ambulatoires sont ouverts dans le Bas-Rhin et cinq autres vont ouvrir le 28 janvier 2021.

Dans le Bas-Rhin, cela représente un centre pour 100.000 habitants, ce qui est l'objectif national pour ce début de vaccination.

Le dispositif s'adapte aux livraisons de vaccins, et le Bas-Rhin, en plus du vaccin Pfizer, va pouvoir bénéficier d'une dotation supplémentaire en vaccin Moderna.

La récente diminution, temporaire, de livraison de vaccins Pfizer-BioNTech a conduit à adapter ce dispositif, en reportant de quelques jours les rendez-vous pour les premières injections initialement programmés les 25 et 26 janvier, par ces centres de vaccination déjà ouverts, afin de sécuriser les deuxièmes injections.

Pour garantir la qualité de la vaccination, les rendez-vous prévus pour la seconde injection de vaccin ont en revanche été maintenus et seront honorés. Il n'y a donc pas de fermeture de centre, mais une adaptation, nécessaire, à la disponibilité des vaccins.

L'offre de vaccination est amenée à évoluer par l'ouverture de créneaux de vaccination supplémentaires au fur et à mesure de la mise à disposition des vaccins.

La liste des centres, ainsi que les modalités de prise de rendez-vous, sont disponibles sur le site suivant : <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

Chaque personne concernée par la vaccination dans cette première phase (personnes de plus de 75 ans, professionnels de santé éligibles, ...) peut réserver un rendez-vous disponible dans le centre de vaccination de son choix.

La vaccination des résidents des EHPAD et centres de soins de long séjour est en cours dans les établissements relevant de centres hospitaliers et programmée à compter du 21 janvier pour les autres établissements. Les vaccins réservés à ces personnes particulièrement fragiles seront livrés directement à leurs pharmacies, et toutes ces vaccinations seront réalisées au plus tard le 04 février 2021.

La densification du maillage territorial fait également l'objet de travaux réguliers, en lien avec les élus et les professionnels de santé, pour anticiper sur l'augmentation attendue et croissante des disponibilités en vaccin dans les mois prochains.

Enfin, le comité de pilotage vaccination travaille également sur les solutions à construire pour les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer.